



La protection de la biodiversité : l'oubliée de la transition écologique dans l'ESS ?

Lucie Ranchin — Février 2026



Déjà vingt numéros depuis 2022. Ce vingtième numéro marque une étape importante pour les Carnets de la chaire et témoigne du chemin parcouru grâce à l'énergie collective qui les fait vivre depuis leur création. Auteurs et autrices, acteurs et actrices, étudiant-es, partenaires : nous sommes fier-es du travail accompli et nous nous réjouissons de poursuivre, avec vous, cette aventure collective autour de la production collective de connaissances dans une perspective de transformation sociale.

Les carnets de la chaire rendent compte de travaux réalisés dans le champ de l'ESS. En adoptant un format court et accessible, ils ont pour objectif de favoriser la transmission de connaissances aux organisations et personnes impliquées dans l'ESS mais aussi dans le monde universitaire (chercheur-es et étudiant-es et en ESS), afin de leur permettre de :

- Réfléchir et situer leur pratique.
- Accéder à des savoirs qui leur sont utiles et applicables.
- Susciter la curiosité pour les activités de recherche en ESS. Les carnets de la chaire peuvent donc être l'occasion de restituer une expérience pédagogique et/ou de recherche menée notamment dans le cadre de la chaire, des masters ESS, mais également de proposer une synthèse ou une réflexion sur une question ou un enjeu associé au champ de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).

Sommaire

Introduction	p. 4
1 • Protection de la biodiversité dans l'ESS : pourquoi faut-il en parler ?	p. 5
1.1 • L'effondrement de la biodiversité : l'autre crise écologique	p. 5
1.2 • Transition écologique et ESS : une proximité idéologique évidente	p. 7
2 • Histoire de deux mouvements cloisonnés : la protection de la biodiversité et l'ESS	p. 10
2.1 • La naissance des mouvements ESS et naturalistes	p. 10
2.2 • La recherche d'une légitimité institutionnelle	p. 10
3 • ESS et transition écologique = OUI ! ESS et biodiversité = pas encore...	p. 14
3.1 • La transition écologique : un axe central pour ESS France et la CRESS AURA	p. 14
3.2 • La biodiversité n'essaime pas à la CRESS AURA	p. 16
3.3 • Qui s'intéresse à la biodiversité dans l'ESS alors ?	p. 17
Conclusion	p. 19
Biographie de l'autrice	p. 21
Bibliographie	p. 22
Glossaire	p. 23

La protection de la biodiversité : l'oubliée de la transition écologique dans l'ESS ?

Lucie Ranchin — Février 2026





Introduction

Tous les scientifiques sont formels, la biodiversité s'effondre. Pourtant, alors que la transition écologique s'impose dans tous les discours, cette question de la biodiversité semble être aux abonnés absents.

L'ESS s'affiche comme proche des enjeux de la transition écologique. Grâce à son ancrage territorial, sa vision engagée et volontariste, orientée vers le bien commun plutôt que le profit, l'ESS semble être un terrain propice pour agir en faveur de la biodiversité. Mais qu'en est-il vraiment ?

Ce carnet propose d'explorer cette question à travers une double perspective, historique et contemporaine, à partir d'une enquête de terrain au sein de l'ESS. Entre proximité idéologique, inertie institutionnelle et initiatives pionnières, ce travail pose un regard nuancé sur le champ de la transition écologique, et plus particulièrement la protection de la biodiversité, inégalement mise en œuvre dans l'ESS.

1. Protection de la biodiversité dans l'ESS : pourquoi faut-il en parler ?

1.1 L'effondrement de la biodiversité : l'autre crise écologique

L'effondrement de la biodiversité est un enjeu majeur de la transition écologique, aussi complexe et grave que le changement climatique, pourtant beaucoup plus médiatisé. La biodiversité est en interrelation étroite avec nos sociétés et nos économies, dont les activités l'impactent considérablement. Plusieurs études scientifiques de premier plan s'alarment de l'extinction des espèces et de leurs écosystèmes.

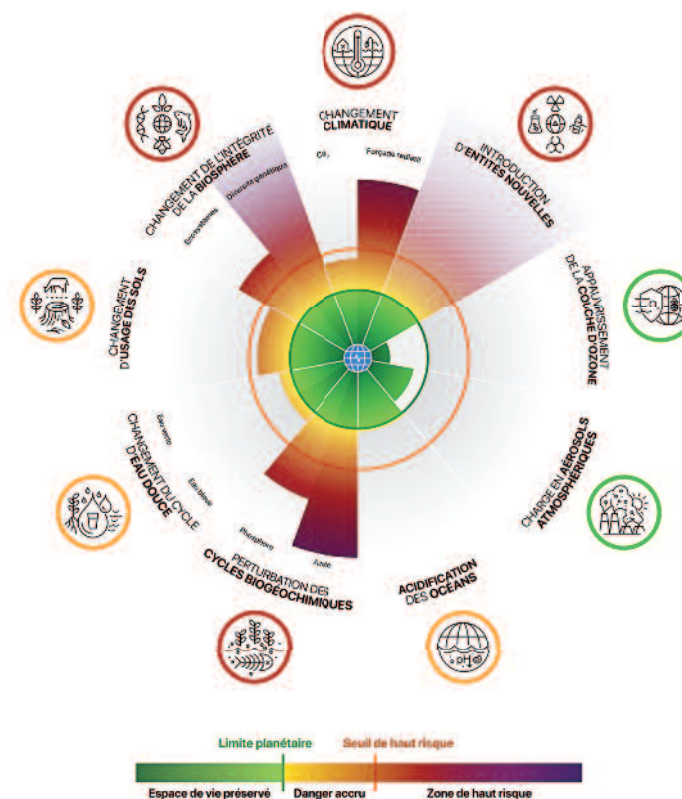


Figure 1 : Graphique des neuf limites planétaires tels qu'imaginés dans le rapport Rockström et al., actualisé en septembre 2025, par le Stockholm Resilience Centre.

Les zones en rouge représentent l'état estimé et le cercle vert définit les limites à ne pas dépasser.

Source : www.gloabaia.org (image sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International)

Le rapport de Rockström, publié en 2009, identifie 9 limites planétaires qu'il ne faudrait pas dépasser pour assurer l'habitabilité de la planète. Le changement climatique en est une et l'intégrité de la biosphère en est une autre, considérée comme dépassée de manière critique dès la première publication du rapport. Avec un taux d'extinction considérablement supérieur au taux moyen naturel, la Terre vit les prémices de la sixième extinction de masse, entièrement due à l'activité humaine.

Suite à ces alertes, l'ONU a créé en 2012 la *Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* (IPBES), souvent surnommée le « *GIEC de la biodiversité* ». Cet organisme évalue les connaissances scientifiques sur la biodiversité et les services écosystémiques, et fournit des conseils politiques fondés sur ces évaluations.

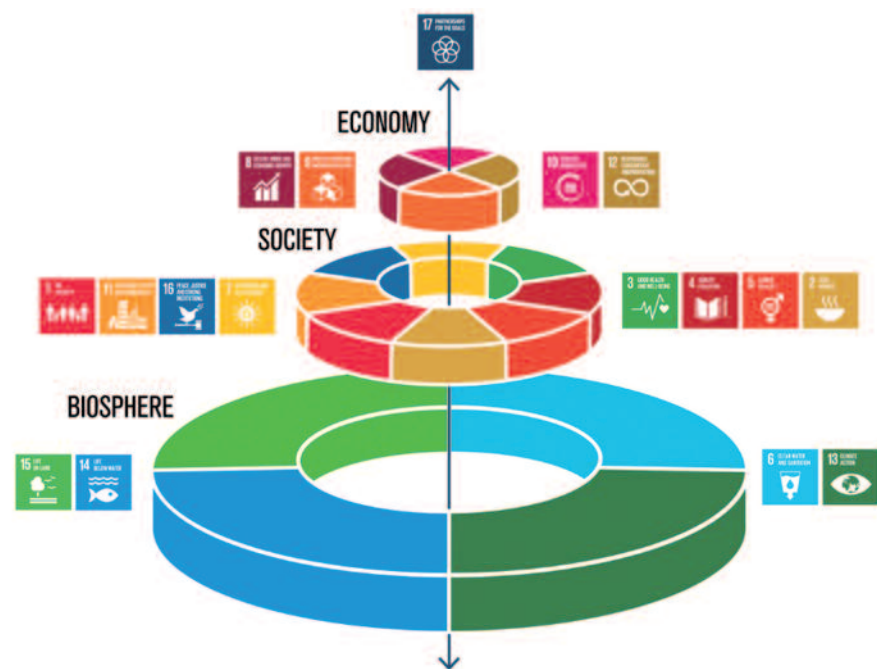


Figure 2 : Illustration structurée des ODD, pour signifier que les économies et les sociétés sont intégrées dans la biosphère et non distinctes d'elle.

Source : [Stockholm Resilience Center, Stockholm University](#)

Les Nations Unies prennent également en compte la biodiversité dans leurs 17 objectifs de développement durable (ODD). Ce référentiel international, véritable boussole pour les politiques publiques depuis 2015, a pour mission de rendre les pays acteurs face aux défis mondiaux sans mettre en péril leur croissance économique. La biodiversité est au centre des ODD 14 et 15, sur la vie aquatique et la vie terrestre. Leur exécution est considérée comme une condition sine qua non pour réaliser tous les autres objectifs, tant ils sont tous interdépendants avec la biodiversité.

Puisque l'érosion de la biodiversité nécessite une action imminente et collective, il semble vital que chaque fragment de nos économies se mobilise sur le sujet. La « Stratégie nationale biodiversité 2030 » du ministère de la Transition écologique se donne pour mission de mobiliser tous les acteurs et actrices pour s'attaquer aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité. Pour déployer leur feuille de route en région, les services déconcentrés de l'État ont identifié leurs parties prenantes que sont les collectivités territoriales, les citoyen·nes et les entreprises. L'ESS et ses représentant·es

ne semblent malheureusement pas mobilisés dans ce travail collectif.

Pourtant, l'économie sociale et solidaire, par ses spécificités et ses valeurs, apparaît comme parfaitement adéquate pour s'emparer de cet enjeu. Camille Dorival dans son ouvrage *La transition écologique : ici et maintenant* (2021) consacre son premier chapitre aux initiatives ESS en matière de préservation de la biodiversité. Par exemple, l'association Espaces, dans les Hauts-de-Seine, réhabilite des friches industrielles selon des techniques respectueuses de l'environnement. Ces terrains sont entretenus par des personnes en parcours d'insertion : d'anciennes ouvrières des usines abandonnées et des personnes sans-abris installées sur ces terrains de façon précaire. Cette écologie urbaine permet de redonner vie à la biodiversité, tout en formant les salarié·es aux métiers de l'environnement comme éco-cantonnier·ère, jardinier·ère, animateur·trice nature, etc.

Comme pour le changement climatique, le virage que nous devons opérer en matière de protection de la biodiversité, doit impliquer toutes les strates de nos économies et de notre société. L'ESS ne fait pas exception.

1.2 Transition écologique et ESS : une proximité idéologique évidente

Avant l'arrivée de la notion de « transition écologique », c'était le « développement durable » qui devait répondre aux grands enjeux de nos sociétés. En 1987, le rapport Brundtland le définit comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Il est souvent conceptualisé par l'entrelacement des trois piliers que sont l'économique, le social et l'environnement. De nombreux auteurs et autrices académiques se sont attachés à démontrer que l'ESS constituait un cadre évident pour la mise en œuvre du développement durable.

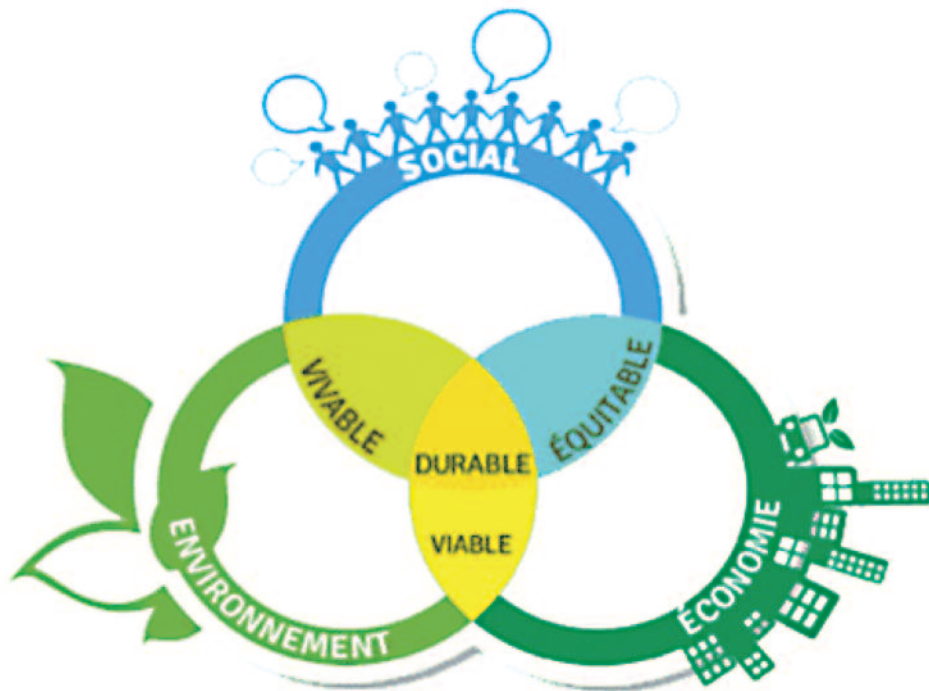


Figure 3 : Illustration du développement durable

À la fin des années 2010, en France, le terme de « transition écologique » a progressivement remplacé le concept de « développement durable ». La définition de la transition écologique donnée par l'État français en 2015, est une « évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement clima-

tique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux ». Alors que le développement durable promettait d'éviter les crises écologiques, la transition écologique reconnaît qu'elles sont déjà là et qu'il faut donc changer de modèle économique et réparer les effets du modèle dominant.

Alors que sa définition est plus large, la transition écologique est encore trop souvent réduite

au seul pilier environnemental du développement durable, occultant le volet social si cher à l'ESS qui le porte dans sa dénomination. Pour corriger cette lacune, certains acteurs et actrices de l'ESS ont utilisé les formules de « transition écologique et solidaire » ou « transition écologique juste », pour rappeler que la transition écologique ne doit pas être dissociée des enjeux de justice sociale. Cela n'est pas sans rappeler le slogan « Fin du monde et fin du mois, même combat », scandé par les militant·es des Marches pour le climat réclamant la convergence des luttes, avec les « Gilets jaunes » notamment.

L'ESS et la transition écologique partagent des valeurs et des principes fondateurs, qui en font des alliés évidents : l'intérêt général, la prise en compte du temps long, l'expérimentation et l'ancrage territorial (Dorival, 2021). Nombre d'actions à mener dans la transition écologique (dans le champ des circuits-courts alimentaires, du réemploi des déchets, des énergies renouvelables, etc.) jugées peu rentables, n'étaient pas couvertes par le marché, laissant le champ libre à l'ESS pour expérimenter et produire des innovations sociales et écologiques.

« L'ESS fait partie des conditions d'un "futur désirable" [...] », écrivait Jérôme Saddier, Président d'ESS France, en 2021, dans son éditorial du livret Focus d'ESS France « La

transition écologique, virage de l'ESS, virage vers l'ESS ». C'est à cette vision engagée et volontariste que nous nous référons pour postuler que l'ESS est un terrain propice pour agir en faveur de la biodiversité. D'autant que cette économie revendique déjà largement son implication dans la transition écologique.

Toutefois, malgré une proximité idéologique évidente, il serait déraisonnable de penser que l'économie sociale et solidaire dans son ensemble s'est spontanément engagée dans la transition écologique. Les structures l'ont diversement assimilée, la reléguant trop souvent au second plan. Cela constitue un risque favorisant les dissonances cognitives et pouvant mener à un manque d'adhésion à leur projet auprès de leurs parties prenantes (Dorival, 2021).

Dans sa tribune post-Covid sur les « Jours d'après », ESS France déclarait vouloir être à « la hauteur des responsabilités que nous voulons faire porter à l'ESS », en reconnaissant notamment que leurs engagements étaient trop tournés sur la défense de leurs membres mais « pas assez vers les grands problèmes de notre société ». Cette autocritique met en lumière une tension structurante : la défense de l'intérêt collectif n'est pas toujours compatible avec l'intérêt général, notamment lorsqu'il s'agit des enjeux écologiques et surtout de la protection du vivant non-humain.

2. Histoire croisée de deux mouvements : la protection de la biodiversité et l'ESS

Dans une approche chronologique, de la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours, nous retraçons l'histoire des associations de protection de la nature au regard de leurs relations avec les institutions. Au fil de la démonstration, nous mettrons cette histoire en regard de celle de l'ESS. Cette double approche historique a pour but de mettre en lumière leurs constructions institutionnelles respectives dans des mouvements sociaux et politiques publics distincts.

2.1 La naissance des mouvements ESS et naturalistes

L'ESS et les associations naturalistes émergent tous deux au XIX^e siècle, dans des contextes de contestation de la révolution industrielle. Les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs, qui allaient constituer l'ESS, sont en effet une réponse du mouvement ouvrier aux conditions de travail difficiles, aux inégalités croissantes et aux préoccupations sociales engendrées par la révolution industrielle.

L'impact sur l'environnement de la révolution industrielle alimente des inquiétudes et des luttes, pour des citoyens soucieux de protéger leur cadre de vie. Des associations naturalistes, comme la LPO notamment, ont été créées à cette époque pour lutter localement contre la destruction des espèces et des milieux naturels. Et d'autres risques environnementaux, comme le danger des produits polluants dans l'industrie, sont par exemple portés par le mouvement syndical dans les mines ou les verreries au sein de ce qui deviendra plus tard les « Comités d'Hygiène et Sécurité ».

Ainsi, la prise de conscience écologique (même si ce terme n'émergera que plus tard) est concomitante aux premiers grands bouleversements de l'ère industrielle. Mais des stratégies politiques (tolérance réglementaire des pollutions, individualisation des responsabilités, marginalisation des militant·es, décredibilisation des luttes) ont plongé ces mouvements contestataires dans l'oubli.

2.2 La recherche d'une légitimité institutionnelle

Dans les années 1960, la construction du mouvement naturaliste a vécu un tournant marquant. De nombreuses associations et ONG, encore actives aujourd'hui (WWF, Greenpeace, FNE etc.), ont émergé à cette époque. Et la création, en 1971, du premier ministère chargé de la Protection de la Nature et de l'Environnement marque le début des échanges formels entre l'Administration publique et les associations naturalistes.

Si les associations ont contribué à faire émerger ce ministère en légitimant la cause environnementale, ce dernier jouera à son tour un rôle important dans la

structuration du mouvement naturaliste. Pour répondre aux attentes de l'Administration publique et au haut niveau de technicité des problématiques abordées, les associations écologistes ont cherché à se professionnaliser et à recruter des salariés. En l'espace d'une quinzaine d'années, les budgets et les effectifs de salariés permanents ont augmenté de façon considérable. Ainsi, le mouvement naturaliste s'est progressivement structuré au gré des dynamiques ministérielles, et vice versa.

Du côté de l'ESS, c'est à la fin des années 1970 que la notion d'économie sociale émerge à nouveau sous l'impulsion des acteurs eux-mêmes au sein du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA) qui publie une « charte de l'économie sociale » en 1980. Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, une première Délégation Interministérielle à l'Economie Sociale, rattachée au Premier ministre, voit le jour et institutionnalise l'économie sociale au sein de l'État. Mais l'économie sociale n'a pas de liens avec le Ministère de l'environnement.

Dans la seconde moitié des années 2000, une crise de croissance astreint les associations naturalistes à redéfinir leur mission. Les mobilisations contestataires se font moins visibles et les associations historiques s'engagent dans le lobbying et la participation au débat public. L'apothéose de cette institutionnalisation sera la participation au Grenelle de l'Environnement en 2007, dont plusieurs associations admettront avoir été déçues.

La proximité des associations naturalistes avec le pouvoir est critiquée dès la fin des années 2000 par une nouvelle génération de militant·es, qui leur reprochent de n'avoir pas réussi à infléchir les décisions politiques en faveur de la biodiversité. Se revendiquant de la désobéissance civile, ces nouveaux mouvements contestataires, souvent non formalisés, aspirent à renouveler les méthodes d'intervention (ZAD, sit-in, actions coups de poing, etc.). Refusant le rapprochement avec les institutions, leurs actions participent au débat public, tout en s'opposant à toute forme d'instrumentalisation politique.

De son côté, l'économie sociale et solidaire connaît un processus de reconnaissance politique et institutionnelle, dans les années 2000, porté par les réseaux de l'ESS, les pouvoirs publics et des élus engagés. Cette dynamique aboutit à la loi ESS du 31 juillet 2014, qui vient formaliser un ensemble déjà largement structuré.

L'approche historique démontre que l'économie sociale et le mouvement écologiste, ont émergé sur des bases militantes idéologiquement proches (la protection des individus et du cadre de vie). Toutefois, la question spécifique de la protection de la biodiversité est restée largement en dehors du champ de l'ESS. Ce cloisonnement tient surtout à des ancrages institutionnels distincts, les associations environnementales étant principalement rattachées au ministère de l'Environnement, qui leur délivre leur agrément, tandis que l'ESS ne s'est jamais rapproché de cet acteur étatique.

CARNET DE LA CHAIRE ESS

N°20

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ L'OUBLIÉE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS L'ESS?

Quel rôle a l'ESS
dans la protection
de la biodiversité?

1. LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ DANS L'ESS

L'effondrement
de la biodiversité
est peu visible.



POURANT c'est
une composante
aussi importante
que le changement
climatique.

L'ESS a un fort potentiel
pour protéger
le vivant.



OR son engagement
reste inégal.

Ok Roger, tu as
bien pris soin de
ta gouvernance...

MAIS et le vivant
non-humain?



2. HISTOIRES CROISÉES

L'ESS & les mouvements
naturalistes sont nés en
opposition à la révolution
industrielle au **XX**^e siècle.



PAR CONTRE ils se développent
dans des cadres
institutionnels
distincts.



3. ESS & TRANSITION ÉCOLOGIQUE: LA BIODIVERSITÉ EN RETRAIT

Les réseaux de
l'ESS sont très
investis autour de la
transition écologique.



POURANT La biodiversité
apparaît souvent
comme un sujet
périphérique.

ET les assos
naturalistes
trouvent l'ESS trop
institutionnelle.



il y a quelques
initiatives
pionnières.

MAIS il faut créer
plus de
passerelles.



Pour avancer réellement dans la transition écologique,
l'ESS doit inclure la protection de la biodiversité dans ses actions,
notamment en mesurant son impact sur le vivant et en travaillant avec des expert.es.

3. ESS et transition écologique = OUI ! ESS et biodiversité = pas encore...

3.1 La transition écologique : un axe central pour ESS France et la CRESS AURA

Les organisations chargées de promouvoir l'ESS mettent souvent en avant la transition écologique dans leur plaidoyer. ESS France – la « voix de référence de l'ESS » et qui représente ses intérêts au niveau national – et les Chambres régionales de l'ESS (CRESS) sont de bons exemples à étudier. L'étude de la documentation produite par ESS France permet d'analyser comment elle s'approprie la transition écologique, et de lire en creux, tout ce qu'elle ne communique pas, notamment en matière de protection de la biodiversité.

Pour ESS France et les CRESS, la transition écologique ne doit pas être l'apanage des structures qui œuvrent dans ce secteur. D'ailleurs, la loi « Hamon » de 2014 enjoint les CRESS à animer le « *Guide des bonnes pratiques de l'ESS* » notamment son 7^e volet « *Dimension environnementale du développement durable* ». Il y a ici l'idée que toutes les structures de l'ESS doivent amorcer leur transition interne pour tendre vers l'exemplarité en matière de transition écologique. Pour cela, les représentant·es de l'ESS accompagnent leurs membres en proposant des actions de plaidoyer, d'outillage, de formation et de mise en valeur des initiatives.

Portée par ESS France et animée par les CRESS, la plateforme Carteco qui voit le jour en 2021 est une plateforme numérique collaborative qui recense les structures ESS qui œuvrent dans les différents secteurs d'activités de la transition écologique. La plateforme permet de classer les acteurs et les actrices dans des secteurs d'activités et des sous-catégories, qui sont déployées progressivement. Ajoutée en septembre 2024, la catégorie « Education et protection de la nature », contient une sous-catégorie « Protection de la biodiversité » qui rassemble 23 structures en France. Il est intéressant de noter que certaines associations, notamment celles du réseau France Nature Environnement se sont montrées immédiatement investies dans ce projet ESS, puisqu'elles se sont inscrites sur la plateforme dès son lancement en 2021, dans des catégories qui ne leur correspondaient que partiellement (sensibilisation à la prévention des déchets, par exemple). Elles ne semblent toutefois pas être venues actualiser leurs fiches « structure », pour s'identifier dans les catégories nouvellement mises en ligne, qui leur

correspondent pourtant davantage. La plateforme étant en perpétuelle évolution, il ne fait aucun doute que ces carences se combleront avec le temps.

En matière de communication externe, la CRESS AURA est centrée sur la valorisation de ses propres actions et n'a pas les moyens de porter un plaidoyer fort, en dehors des sujets sur lesquelles elle est déjà impliquée. Le positionnement de la CRESS AURA sur la transition écologique est légitime mais fragile, souvent dépendant d'opportunités de financement et d'acteurs motivés plutôt que d'une stratégie politique affirmée.

Du côté d'ESS France, la communication et le plaidoyer sur la transition écologique se sont très développés ces dernières années. La « *Déclaration d'engagement de l'ESS* » adoptée en Congrès par ESS France et 450 participants en 2021, mentionne la crise écologique à plusieurs reprises. La transition écologique est convoquée tour à tour en tant que mission fondamentale de l'ESS, raison d'agir, vision du monde et composante essentielle du développement équilibré des entreprises.

Suite à ce congrès, une collection de livrets « *Focus d'ESS France* » a été publiée, chacun s'articulant autour d'un défi auquel fait face l'ESS. L'un d'eux s'intitule « *La transition écologique : virage de l'ESS, virage vers l'ESS* », et présente les principaux enjeux, des interviews d'experts, des paroles d'acteurs et enfin les leviers identifiés pour agir.

À l'occasion du Mois de l'ESS, chaque année en novembre, les CRESS animent les Prix de l'ESS, coordonnés au niveau national par ESS France. Ce concours récompense régionalement et nationalement des initiatives innovantes, dans les catégories « utilité sociale » et « transition écologique ». Ces dernières années, plusieurs prix ont récompensé des structures de l'agriculture durable, une filière en grande difficulté, où s'entremêlent de nombreux enjeux (précarité, pollutions, aménagement du territoire, lutte contre le changement climatique, etc.), notamment la protection de la biodiversité.

De son côté, la CRESS AURA s'est engagée dans la transition écologique dès 2018 avec le soutien de l'Ademe, et son action s'articule autour de deux axes : la structuration de filières (réemploi des matériaux du bâtiment ou réemploi textile notamment) et l'accompagnement à la transformation écologique des structures de l'ESS, tous secteurs confondus. Ce 2^e axe reste toutefois limité par les moyens qui lui sont alloués et par une difficulté à se positionner en tant que tête de réseaux de fédérations elles-mêmes déjà impliquées sur le sujet.

Les représentant·es politiques de l'ESS, au niveau national et dans une moindre part au niveau régional, sont donc très largement investis dans la promotion de la transition écologique, notamment en mettant en valeur les initiatives portées par des structures de l'ESS. Mais la question de la biodiversité est largement absente de cette communication.

3.2 La biodiversité n'essaime pas à la CRESS AURA

Au sein de la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, la question de la biodiversité comme sujet d'action suscite une certaine perplexité. Lors de discussions informelles, plusieurs salarié-es ont spontanément interrogé la légitimité même de s'emparer du sujet : « Pourquoi la CRESS devrait s'intéresser à ça ? ». Derrière cette réaction, se dessine une perception partagée que la biodiversité ne relève pas vraiment du périmètre d'action de l'institution. Seul le Vice-président délégué à la transition écologique porte une volonté affirmée de valoriser le travail des associations naturalistes et de replacer la protection du vivant au cœur des enjeux de société.

Du côté de l'équipe opérationnelle, les réticences sont davantage pragmatiques : le manque de compétences techniques, la transversalité du thème et l'absence de sollicitations extérieures freinent toute initiative. Pour la direction, une éventuelle appropriation du sujet ne pourrait se faire qu'en lien avec des acteurs spécialisés, voire à leur demande.

Cette distance se retrouve dans les productions internes : l'étude régionale sur la transition écologique menée en 2021 n'accorde qu'une place marginale à la thématique « Nature & biodiversité », regroupée avec l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD). Or, ces deux catégories représentent pourtant près d'un cinquième des structures recensées, davantage que d'autres secteurs étudiés en détail (habitat durable ou transition énergétique par exemple).

En pratique, la CRESS AURA entretient surtout des liens ponctuels avec quelques associations de protection de la nature, dans le cadre d'événements de sensibilisation par exemple. Ces rencontres ponctuelles de mise en réseau restent limitées et ne débouchent pas sur des partenariats durables.

En somme, la biodiversité apparaît comme un sujet reconnu mais périphérique, porté par quelques convictions individuelles plutôt que par une stratégie collective, et toujours perçu comme un territoire d'action extérieur à la CRESS.

À la suite des échanges réalisés avec l'équipe dans le cadre de la rédaction de ce travail de mémoire, la CRESS AURA a initié une démarche interne pour recenser et mieux connaître ses partenaires qui œuvrent en faveur de la biodiversité. L'objectif est de pouvoir les convier et mieux valoriser leurs actions, à l'occasion des événements portés par la CRESS AURA.

Du côté d'ESS France, le constat n'est pas bien différent, mais certains signaux récents laissent entrevoir une convergence entre ESS et associations naturalistes. Le programme du Forum 2024 de l'économie sociale et solidaire à Niort proposait plusieurs conférences et expositions sur le thème de la biodiversité. Abordées sous un angle social, ces animations étaient portées par la Coopération Agricole, la MACIF et une association naturaliste du réseau FNE.

3.3 Qui s'intéresse à la biodiversité dans l'ESS alors ?

Plusieurs acteurs historiques de l'ESS montrent qu'il est possible de s'emparer du sujet de la protection de la biodiversité de manière concrète et stratégique.

La Coopération Agricole fait figure de pionnière : dès 2017, elle publie un livret recensant des initiatives coopératives agricoles engagées pour la préservation des écosystèmes, en partenariat avec des associations naturalistes comme la LPO ou Humanité & Biodiversité. Son inscription dans la Stratégie nationale pour la biodiversité témoigne d'une volonté d'articuler production agricole et respect du vivant.

D'autres organisations, plus éloignées du champ environnemental, ont également pris position. Deux mutuelles, la MACIF et la MAIF, se sont engagées en 2022-2023 dans des actions majeures en faveur de la nature. La première s'est engagée à mesurer l'empreinte de ses investissements sur les écosystèmes et à définir une trajectoire pour les réduire. Tandis que la seconde s'engage à reverser chaque année un « dividende écologique », soit 10 % de son résultat annuel net à son Fonds d'investissement pour le vivant (projets de restauration des milieux naturels et préservation de la biodiversité notamment). Même si ces engagements relèvent probablement d'une stratégie de gestion des risques (le coût des catastrophes naturelles liées à la détérioration des écosystèmes est colossal pour les assurances), ils illustrent que la protection de la biodiversité peut s'intégrer dans des logiques économiques.

Toutefois, il faut admettre que les organisations qui s'engagent pour la biodiversité sont encore trop peu nombreuses, ou si elles le font, elles communiquent peu. Celles qui s'expriment le plus sur le sujet sont généralement celles qui ont un intérêt propre à agir, car l'effondrement de la biodiversité vient percuter directement leurs activités.

En faisant un pas de côté pour aller observer comment se comportent les entreprises hors ESS vis-à-vis de la protection de la biodiversité, nous découvrons qu'il existe des outils et des publications spécifiques qui n'ont pas leur équivalent dans

l'ESS. Le MEDEF par exemple, a publié en 2021 son guide « *Entreprises et biodiversité : les clés pour agir* » en partenariat avec l'IPBES (l'équivalent du GIEC pour la biodiversité). Il s'agit ici de convaincre les entreprises de se saisir de la problématique de la biodiversité, en questionnant l'ensemble de leur chaîne de valeur. Avec un parti-pris très orienté *business* et gestion du risque, la biodiversité est présentée comme une source de services gratuits qu'il ne faudrait pas tarir ou comme un risque potentiel dont les entreprises doivent se prémunir. Les arguments sont économiques et touchent à la viabilité à long terme de l'activité de production.

En effet, les entreprises lucratives ont pris conscience des risques réputationnels à ne pas agir, et s'emparent du sujet de la protection de la nature au risque parfois de verser dans le *greenwashing* ou le *social-washing*. Toutefois, sans chercher à ressembler aux entreprises privées lucratives, les organisations de l'ESS pourraient tout à fait s'approprier les conseils, procédures et labels proposés.

Le cadre de référence des ODD invite d'ailleurs au rapprochement de l'ESS et du monde naturaliste. Les ODD posent les alliances multi-acteurs comme une condition de réussite de

l'Agenda 2030. Ainsi, le 17^e et dernier ODD, *partenariats pour la réalisation des objectifs*, est un objectif transverse de coopération entre acteurs.

Du côté des associations de protection de la nature, le constat est inversé : elles agissent intensément pour le vivant puisque c'est leur mission, mais elles ne se reconnaissent pas dans l'ESS, car elles ne se perçoivent généralement pas comme des acteurs économiques. Leurs valeurs et leurs modes d'action sont pourtant proches — gouvernance démocratique, ancrage territorial, utilité sociale — mais l'ESS semble trop institutionnel ou éloigné de leurs combats militants. L'exemple du Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (RÉEA), adhérent à la CRESS AURA, reste exceptionnel. Son engagement révèle à quel point ces passerelles demeurent rares, faute de reconnaissance mutuelle et de dialogue structuré entre les deux univers.

Pourtant, le potentiel de convergence est réel. Les associations naturalistes expriment leur disponibilité à coopérer, à condition que les démarches de l'ESS soient sincères et non opportunistes. Elles rappellent aussi une évidence, qui est à la base de ce travail de mémoire : il ne peut y avoir de transition écologique sans préservation du vivant.

Conclusion

Ces travaux montrent que la transition écologique dans l'ESS reste un chantier inachevé. Si le discours est bien présent, sa traduction concrète demeure encore fragile. Au sein même de la transition écologique, la biodiversité apparaît comme un sujet encore plus invisible. Trop souvent réduite à un enjeu « annexe », elle peine à trouver sa place dans les politiques de l'ESS.

Les associations naturalistes, pourtant proches des valeurs de solidarité et d'intérêt général, ne se reconnaissent pas dans le champ de l'ESS. De leur côté, les représentants de l'ESS perçoivent le sujet de la protection de la biodiversité comme trop complexe, trop militant ou éloigné des logiques économiques. Cette méconnaissance réciproque limite les collaborations possibles.

Pourtant, des signaux positifs émergent, puisque certaines organisations historiques de l'ESS, comme les mutuelles, se sont engagées en faveur de la préservation du vivant, et leurs engagements irriguent doucement au sein d'ESS France. Ces exemples montrent que la protection de la biodiversité peut devenir un moteur d'innovation sociale, à condition de rendre visibles les actions déjà existantes, de s'entourer d'experts naturalistes et d'assumer la dimension politique du sujet.

Certains freins doivent encore être levés pour que l'ESS se saisisse vraiment de cette problématique. D'abord, les acteurs doivent se poser sincèrement la question de leur impact sur les écosystèmes, sans présupposer qu'il est insignifiant. La complexité du sujet – frein central pour bien se l'approprier – peut se résoudre en s'entourant des bons partenaires (associations naturalistes mais aussi Office français de la biodiversité) et en s'appuyant sur des dispositifs réglementaires existants (trames vertes et bleues, séquence « éviter, réduire, compenser », etc.).

L'ESS doit intégrer la finitude du monde dans ses pratiques et ses questionnements et se mettre au service d'un projet sociétal qui la dépasse (Draperi, 2022). La transition écologique dans l'ESS ne doit pas se réduire à des structures de l'ESS qui œuvrent pour l'écologie, l'objectif serait plutôt que toutes les structures de l'ESS, dont ses représentants politiques, se réinventent au travers de la transition écologique.

Ce projet « *d'ESS écologique* » ou « *d'écologie sociale* », théorisée par Murray Bookchin, défend l'idée que les crises écologique et sociale sont interdépendantes, qu'elles découlent des mêmes mécanismes de domination dans les relations dysfonctionnelles humains/nature et humains/humains.

L'économie sociale et solidaire se réinvente en permanence pour répondre aux problématiques de notre société, ses contours sont toujours en mouvement. Aussi, certains théoriciens proposent d'ajouter un E au sigle ESS, pour en faire une « économie sociale, solidaire et *écologique* ». Pour aller plus loin et signifier que l'ESS a fait sa révolution interne, nous préférons l'imaginer en EESS : « économie *écologique*, sociale et solidaire ».

Lucie Ranchin

*Diplômée du Master 2 FC ESS
de l'Université Lumière Lyon 2 en 2024*

Lucie Ranchin a travaillé comme Chargée de communication et de la vie associative dans une association naturaliste, membre du mouvement France Nature Environnement (FNE). C'est là qu'elle a découvert la richesse de la biodiversité locale et la nécessité de la protéger.

Attachée au modèle associatif et à la démocratie en entreprise, elle a repris ses études à deux reprises pour étudier l'ESS. En 2022, elle débute donc un Master 2 ESS en formation continue à l'Université Lumière Lyon 2. En parallèle elle est recrutée par la Chambre régionale de l'ESS Auvergne-Rhône-Alpes (CRESS AURA), qui sera son terrain d'étude pour son mémoire de fin d'études.

Après un passage à la Fédération des centres sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon en tant que Chargée de mission « Transition écologique et alimentation », elle travaille depuis fin 2025 pour la SCOP Accolades, en tant que Responsable administrative et financière.

Bibliographie

- **Berny, Nathalie.**
« *Défendre la cause de l'environnement, Une approche organisationnelle* », Presses universitaires de Rennes, 2019. [Lien vers l'ouvrage](#)
- **Charvolin, Florian.**
Introduction de « *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation* », sous la direction de Charvolin Florian. La Découverte, 2003, pp. 9-14. [Lien vers la publication](#)
- **Draperi, Jean-François.**
« *Pour une économie sociale, solidaire... et écologique* », RECMA, vol. 363, no. 1, 2022, pp. 4-6. [Lien vers la publication](#)
- **Dorival, Camille.**
« *La transition écologique : ici et maintenant !* », Les Petits Matins, 2021, 125 pages. [Lien vers le site de l'éditeur](#)
- **Ollitrault, Sylvie.**
« *Les écologistes français, des experts en action* », Revue française de science politique, vol. 51, no. 1-2, 2001, pp. 105-130. [Lien vers la publication](#)

Illustration de couverture / Laura Olivieri

Synthèse graphique / Florence Rhode — Scicabulle

Direction artistique / Léa Courvoisier et Alex Lafourcade
Direction de la communication, Université Lumière Lyon 2

Relectures / Anne Delos, Sylvain Celle et Isabelle Garcia Piqueras

Comité de rédaction / Comité de suivi de la Chaire ESS

Exécution graphique / Patrick Metzger et Martine Chaillou

Secrétariat de rédaction / Emilie Lanciano

Glossaire

CRESS AURA : Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Auvergne-Rhône-Alpes, association régionale représentante toutes les structures de l'ESS, dont l'activité est réglementée par la loi ESS de 2014, dite loi « Hamon ».

ESS France : Association anciennement connue sous le nom de Chambre française de l'ESS, elle est « la voix de référence de l'ESS ». Fédération nationale des CRESS, elle représente et porte les intérêts des organisations et entreprises de l'ESS en France.

FNE : France Nature Environnement, fédération nationale de plus de 6200 associations naturalistes et environnementales.

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, souvent surnommée le « *GIEC de la biodiversité* ».

Naturaliste : Le mot naturaliste ayant plusieurs définitions, il est entendu ici dans le sens de « Spécialiste des sciences naturelles »

ODD : Objectifs de Développement Durable.

La protection de la biodiversité : l'oubliée de la transition écologique dans l'ESS ?

Lucie Ranchin — Février 2026

Face à l'urgence écologique, l'économie sociale et solidaire semble être une véritable alliée de la transition écologique. Pourtant, parmi les différents défis écologiques, la protection de la biodiversité reste souvent absente de ses priorités. À travers une plongée historique et des exemples actuels, ce carnet questionne cette invisibilité. Il met en lumière les freins, les initiatives et les pistes d'action pour faire de l'ESS un véritable moteur de la protection du vivant, pour une économie résolument écologique, sociale et solidaire.

